

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Dix-huitième session ordinaire

29 – 30 janvier 2012

Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/6 (XX)

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET SUR L'ETAT DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis conformément à l'article 7 (q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Aux termes de cet article, le CPS doit "soumettre, à travers son Président, des rapports périodiques à la Conférence de l'Union sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique». Le présent rapport, préparé conformément à l'article précité, porte sur les activités entreprises par le CPS dans l'accomplissement de son mandat pendant la période allant de juillet 2011 à janvier 2012, et donne un aperçu sur l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de la période sous examen.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

2. Le Protocole relatif au CPS est entré en vigueur en décembre 2003. Cinquante et un (51) Etats l'ont signé, alors que quarante-quatre (44) l'ont signé et ratifié. Deux Etats membres, à savoir le Cap-Vert et l'Erythrée, n'ont encore ni signé, ni ratifié le Protocole. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié: la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Libéria, les Seychelles et la Somalie.

III. COMPOSITION DU CPS ET ROTATION DE SA PRESIDENCE

3. Comme stipulé à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres, avec des droits égaux, élus comme suit: 10 membres élus pour un mandat deux (2) ans et cinq (5) pour un mandat de trois (3) ans. La liste actuelle des membres du CPS dans l'ordre alphabétique Anglais s'établit comme suit: Bénin, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Zimbabwe.

4. Il convient de rappeler que le Conseil exécutif, lors de sa 14^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 28 et 29 janvier 2010, a procédé au renouvellement de la totalité des quinze sièges du CPS. Le Conseil exécutif élit les membres du CPS, en application de la décision Assembly/AU/Dec.106 (VI) par laquelle la Conférence lui a délégué ses pouvoirs en la matière et conformément à l'article 5(2) du Protocole. Le mandat des dix (10) membres du CPS élus en janvier 2010, pour deux ans, arrivera à terme en janvier 2012. Par conséquent, à l'occasion de sa 20^{ème} session ordinaire, qui se tiendra à Addis Abéba les 26 et 27 janvier 2012, le Conseil exécutif élira 10 membres du CPS pour un mandat de deux ans.

5. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence de cet organe tourne entre ses membres sur une base mensuelle, suivant l'ordre alphabétique Anglais de la liste de ses membres. Au cours de la période sous examen, la présidence du CPS a été assurée comme suit:

- Bénin juillet 2011;
- Burundi août 2011;
- Tchad septembre 2011;
- Rwanda octobre 2011;
- Djibouti novembre 2011;
- Guinée Equatoriale décembre 2011; et
- Kenya janvier 2012.

IV. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

6. Au cours de la période sous examen, le CPS, dans l'accomplissement de son mandat de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, a déployé des efforts soutenus pour faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent, en étroite coopération avec les différentes parties prenantes, y compris d'autres organes de l'UA, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), le Conseil de sécurité des Nations unies, le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires de l'UA. A cet égard, le CPS a tenu vingt-cinq (25) réunions, dont une (1) au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Addis Abéba, le 26 août 2011, et une (1) au niveau ministériel à New York, le 21 septembre 2011.

7. Des séances d'information et de mise à jour sur diverses situations et questions liées à la paix et à la sécurité figurent au nombre des réunions tenues au cours de la période considérée. Des pays, ainsi que d'autres acteurs concernés par les questions inscrites à l'ordre du jour, ont été invités à ces réunions et séances d'information, conformément aux dispositions du Protocole relatif au CPS et à la pratique établie en la matière. Les réunions et les séances d'information tenues au cours de la période considérée sont reflétées à l'Annexe I du présent rapport.

A) Activités liées aux situations de conflit et autres situations connexes

8. Durant la période sous examen, le CPS a examiné les situations de crise et de conflit ci-après: Côte d'Ivoire, RDC, Egypte, Libye, Madagascar, République de Guinée, Somalie, République du Soudan (Darfour) et relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que la question de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA).

(i) Darfour

9. Au cours de la période considérée, le CPS est resté activement saisi de la situation au Soudan, y compris les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) et celles du Groupe de mise en œuvre de

haut niveau de l'UA sur le Soudan. Le CPS a consacré quatre (4) réunions (286^{ème} réunion, le 19 juillet 2011; 297^{ème} réunion le 20 octobre 2011; 300^{ème} réunion, le 28 novembre 2011 ; et 301^{ème} réunion, le 30 novembre 2011).

10. Lors de sa 286^{ème} réunion, le CPS, entre autres, a:

- pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans le déploiement des composantes militaire et de police de la MINUAD ;
- exprimé sa préoccupation face à l'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Darfour, conduisant à des pertes en vies humaines et à des déplacements de populations civiles ;
- noté avec satisfaction la conclusion des pourparlers politiques de Doha, en particulier la signature, le 14 juillet 2011, du Document de Doha pour la Paix au Darfour (DDPD) par le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM) ;
- demandé au Groupe de mise en œuvre et à la MINUAD d'accélérer leurs efforts pour le lancement du Processus politique au Darfour (DPP) ; et
- décidé de proroger, pour une nouvelle période de 12 mois, le mandat de la MINUAD, et demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de faire de même.

11. Lors de sa 297^{ème} réunion, le CPS a décidé de la prorogation d'une année du mandat du Groupe de mise en œuvre, afin de lui permettre de faciliter le parachèvement des questions pendantes, conformément aux décisions pertinentes du Conseil et aux recommandations du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD).

12. A l'issue de ses 300^{ème} et 301^{ème} réunions, le CPS:

- a pris note de l'intention du Secrétaire général des Nations unies d'élaborer une Feuille de route sur le processus de paix au Darfour en étroite consultation avec l'UA. À cet égard, le CPS a réitéré la nécessité de la pleine prise en compte de la position de l'UA sur le Darfour, telle qu'exprimée dans son communiqué du 29 octobre 2009, entérinant le rapport du GUAD, et les décisions ultérieures de l'UA sur le Darfour;
- a réaffirmé son appui aux efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre, avec le soutien de la MINUAD, afin de faciliter le lancement du Processus politique au Darfour (DPP), conformément aux décisions pertinentes de l'UA. Le CPS s'est félicité, dans ce contexte, de l'engagement du GoS à créer un environnement favorable, a demandé au Groupe de mise en œuvre et à la MINUAD d'intensifier leur interaction avec toutes les parties prenantes au Darfour, et a appelé les partenaires de l'UA, en particulier le

Conseil de sécurité des Nations unies et ses membres, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, à soutenir pleinement ce Processus.

(ii) Soudan /Soudan du Sud

13. Concernant les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, le CPS a tenu deux réunions (301^{ème} réunion, tenue le 30 novembre 2011, et la 308^{ème} réunion, tenue le 16 janvier 2012). Lors de sa 301^{ème} réunion, le CPS:

- s'est félicité des progrès réalisés à ce jour dans les négociations post-sécession;
- a souligné la responsabilité principale qui incombe aux dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud s'agissant du règlement rapide des questions pendantes, conformément au principe fondamental convenu de deux États viables, vivant en paix l'un avec l'autre et se soutenant mutuellement;
- a réitéré le soutien total de l'UA à l'Accord sur Abyei et a exhorté le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre, de bonne foi et sans conditions, leurs obligations en vertu de cet Accord et a félicité la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (UNISFA) pour ses efforts inlassables dans l'accomplissement de son mandat; et
- a souligné le rôle crucial que la communauté internationale peut jouer dans la réalisation de l'objectif de deux États viables, y compris à travers la levée immédiate des sanctions imposées au Soudan, l'allègement de sa dette et la mise à disposition d'un soutien financier approprié et diligent, pour atténuer l'impact sur l'économie soudanaise de la perte de revenus substantiels à la suite de la sécession du Soudan du Sud, ainsi que l'octroi d'une aide et d'une assistance technique au nouvel État du Soudan du Sud, et un appui politique à une approche holistique de la paix.

14. A sa 308^{ème} réunion, le CPS a:

- noté avec satisfaction les progrès accomplis dans les négociations, notamment la démarcation de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud ;
- exprimé sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès dans le traitement des questions essentielles concernant les relations entre les deux États, à savoir la nationalité, la sécurité des frontières, la question d'Abyei, le pétrole et l'accès humanitaire ; et
- souligné la responsabilité principale des dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud dans le règlement rapide des questions en suspens au bénéfice de leurs peuples, ainsi que de la paix et de la sécurité régionales.

(iii) République de Guinée

15. Lors de sa 287^{ème} réunion, tenue le 21 juillet 2011, à la suite de l'attaque perpétrée contre la résidence privée du Président Alpha Condé, le CPS :

- a fermement condamné cette attaque et réaffirmé la position de principe de l'UA sur le rejet total de la violence, notamment l'assassinat politique ; et
- s'est réjoui de l'adresse à la Nation faite par le Président Alpha Condé, le 18 juillet 2011, et a exhorté les parties guinéennes à œuvrer au dialogue et à travailler ensemble en vue de créer les conditions propices à la préparation et à la tenue d'élections législatives apaisées, régulières, transparentes et crédibles.

(iv) Côte d'Ivoire

16. Lors de sa 288^{ème} réunion, tenue le 10 août 2011, le CPS a examiné la situation post-conflit en Côte d'Ivoire. A cet égard, le CPS a :

- pris note avec satisfaction des progrès significatifs accomplis dans le processus de retour à la normalité en Côte d'Ivoire, depuis l'entrée en fonction du Président Alassane Dramane Ouattara et la mise en place du Gouvernement, le 1^{er} juin 2011 ; et
- demandé à la Commission, en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA, y compris la CEDEAO, les Nations unies, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux:
 - de dépêcher immédiatement une mission pour évaluer la situation des réfugiés ivoiriens dans les pays voisins de la Côte d'Ivoire et les besoins pour leur retour rapide,
 - d'apporter un appui pour la reconstruction et le développement post conflit, et
 - de faciliter et de soutenir la coopération, ainsi qu'une action conjointe entre les pays de la région pour faire face aux problèmes sécuritaires.

(v) Somalie

17. Durant la période sous examen, le CPS a tenu sept (7) réunions, afin d'examiner la situation en Somalie (285^{ème} tenue le 13 juillet 2011, 289^{ème} tenue le 16 août 2011, 293^{ème} tenue le 13 septembre 2011, 298^{ème} tenue le 17 novembre 2011, 302^{ème} tenue le 2 décembre 2011, 304^{ème} tenue le 22 décembre 2011 et la 306^{ème} tenue le 5 janvier 2012).

18. Lors de sa 285^{ème} réunion, le CPS a noté, avec une profonde préoccupation, la situation humanitaire qui prévaut en Somalie, et a exhorté tous les Etats membres de l'UA à contribuer, par tous les moyens possibles, à l'atténuation des souffrances du peuple somalien. Le CPS a également appelé les ONG humanitaires africaines à contribuer aux efforts en cours.

19. A sa 289^{ème} réunion, le CPS:

- s'est félicité de l'extension du contrôle des forces du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et de l'AMISOM aux zones jusqu'alors occupées par Al-Shabbab à Mogadiscio;
- a encouragé les forces du TFG et de l'AMISOM à poursuivre leurs efforts;
- a appelé le TFG à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre rapide des tâches pendantes de la transition; et
- s'est félicité de l'initiative de la Commission d'organiser, à Addis Abéba, les 17 et 18 août 2011, un atelier consultatif regroupant toutes les parties prenantes, afin d'identifier les mesures concrètes qui doivent être prises dans les prochains mois pour mobiliser, en faveur de l'AMISOM, un soutien qui soit à la hauteur des défis à relever.

20. Lors de sa 293^{ème} réunion, le CPS:

- s'est félicité de l'adoption, par la réunion consultative tenue à Mogadiscio du 4 au 6 septembre 2011, d'une Feuille de route qui décrit les tâches principales à accomplir avant août 2012, le chronogramme pour l'achèvement de chacune d'entre elles, les institutions responsables, les ressources nécessaires et le mécanisme pour assurer le respect des engagements pris par les Institutions fédérales de transition (TFIs) ;
- en a appelé à la communauté internationale, en particulier les Nations unies, pour qu'elle prenne les mesures attendues d'elle et assume pleinement ses responsabilités envers le peuple somalien, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies;
- a approuvé le Concept d'opérations révisé (CONOPS) qui a été élaboré sur la base des conclusions de l'atelier technique consultatif organisé par la Commission à Addis Abéba, du 17 au 18 août 2011;
- a prié le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de réaffirmer son engagement à autoriser le déploiement d'une opération des Nations unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie. Dans l'intervalle, le CPS a prié le Conseil de sécurité d'autoriser le

renforcement du dispositif de soutien fourni par les Nations unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010); et

- a décidé d'entreprendre, aussi rapidement que possible, une visite à Mogadiscio pour marquer encore davantage son soutien au processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi qu'aux efforts de l'AMISOM, et évaluer la situation sur le terrain.

21. A sa 298^{ème} réunion, le CPS:

- a félicité les forces du TFG et de l'AMISOM pour leur courage et leur dévouement ;
- s'est félicité de l'initiative prise par la Commission d'organiser, à Addis Abéba, le 14 novembre 2011, une réunion ministérielle regroupant les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM et d'autres pays et institutions intéressés ;
- a souligné la nécessité pour les parties prenantes somaliennes d'honorer, pleinement et dans les délais, leurs engagements aux termes de l'Accord de Kampala et de la Feuille de route politique, de sorte que les aspects politiques et militaires des efforts en cours progressent concomitamment ; et
- a réitéré son appel aux Nations unies, pour qu'elles renforcent leur appui à l'AMISOM, afin de permettre à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat et d'étendre sa zone d'opération.

22. A sa 302^{ème} réunion, le CPS a:

- exprimé, une fois encore, la gratitude de l'UA aux pays fournisseurs de contingents pour leur engagement et leur persévérance, et affirmé attendre avec intérêt le déploiement de troupes additionnelles du Burundi, de Djibouti et de l'Ouganda, ainsi que le réexamen de l'effectif de 12.000 hommes autorisé par le Conseil de sécurité des Nations unies;
- demandé au Kenya d'examiner favorablement l'intégration de ses forces à l'AMISOM, dans le cadre de la nouvelle phase de déploiement de la Mission, et s'est félicité de la décision de l'Éthiopie de soutenir l'opération menée par l'AMISOM, le TFG et le Kenya;
- exhorté les TFIs, les signataires de la Feuille de route, les Garants et la communauté internationale dans son ensemble à œuvrer à la réalisation des objectifs fondamentaux qui sont contenus dans la Feuille de route;

- demandé à la Commission d'accélérer la finalisation du Concept stratégique en vue de son examen par le CPS, dans les meilleurs délais, et d'interagir immédiatement avec les Nations unies et d'autres partenaires concernés, en vue d'obtenir leur appui à la deuxième phase de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM;
- invité, à nouveau, le Conseil de sécurité des Nations unies à autoriser le financement de l'appui nécessaire à l'AMISOM, à partir des contributions statutaires au budget des Nations unies, y compris le renforcement du personnel, les multiplicateurs de force, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, ainsi que les indemnités à payer aux troupes et aux unités de police constituées, tel que prévu dans le Concept stratégique;
- demandé à la Commission de soumettre des recommandations en vue de renforcer le mandat de l'AMISOM; et
- réitéré ses appels antérieurs au Conseil de sécurité pour qu'il adopte une résolution autorisant des mesures contraignantes qui faciliteront le contrôle de l'accès aux ports de Barawe, Haradhere, Kismayo et Marka, ainsi que l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne, afin de couper l'approvisionnement en armes d'Al Shabaab.

23. Lors de sa 305^{ème} réunion, le CPS:

- s'est félicité des efforts déployés par l'équipe technique conjointe d'évaluation UA-NU pour finaliser le Concept stratégique pour la prochaine phase de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM;
- a demandé à la Commission de poursuivre activement et de parachever le processus de consultation en vue de la finalisation du Concept stratégique, en particulier à travers la convocation rapide d'une réunion des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense des pays fournisseurs de contingents et d'autres pays intéressés ; et
- a réaffirmé que les récents développements sur le terrain induits par le retrait forcé d'Al-Shabaab de Mogadiscio et l'opération conjointe conduite par les forces kenyanes et celles du TFG dans le sud et le centre de la Somalie ouvrent une fenêtre d'opportunité unique pour améliorer la sécurité et promouvoir la réconciliation et la stabilité.

24. Lors de sa 306^{ème} réunion, le CPS:

- a approuvé le Concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM, comme outil de planification pour le renforcement de l'effectif de l'AMISOM et la consolidation des acquis enregistrés sur le terrain;

- a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner rapidement et à autoriser l'appui nécessaire à la mise en œuvre immédiate du Concept stratégique;
- a demandé à la Commission d'accélérer les préparatifs et les consultations sur le suivi en termes de planification, y compris l'élaboration et la finalisation rapide du nouveau CONOPS de l'AMISOM pour répondre adéquatement à toutes les questions pertinentes, en particulier le commandement et le contrôle, la liaison et la coordination, ainsi que la répartition troupes/tâches/secteurs;
- s'est félicité de l'initiative du Premier ministre du Royaume-Uni d'organiser, à Londres, le 23 février, un Sommet spécial sur la Somalie; et
- a décidé de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de 12 mois, à compter du 16 janvier 2012.

(vi) Libye

25. Au cours de la période sous examen, le CPS a consacré cinq (5) réunions à la situation en Libye: 285^{ème} tenue le 13 juillet 2011, 290^{ème} tenue le 22 août 2011; 291^{ème} tenue le 26 août 2011 ; 294^{ème} tenue le 21 septembre 2011 et 297^{ème} tenue le 20 octobre 2011. Lors de sa 285^{ème} réunion, le CPS a:

- souligné que les Propositions en vue d'un Accord cadre pour une solution politique à la crise en Libye, telles qu'approuvées par la Conférence de l'Union à Malabo, constitue une base viable pour la sortie de crise;
- exprimé son soutien à l'interaction technique entre la Commission et les représentants du Comité *ad hoc* de haut niveau et les parties libyennes; et
- encouragé le Comité *ad hoc* à poursuivre et à intensifier ses efforts, dans le cadre du mandat donné par la Conférence de l'Union à Malabo, et conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies et au paragraphe 2 de la résolution 1973(2011).

26. Lors de sa 290^{ème} réunion, le CPS a reçu une communication sur la situation en Libye. A sa 291^{ème} réunion, le CPS a:

- appelé à la formation d'un Gouvernement de transition inclusif, ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre constitutionnel et législatif pour la transformation démocratique de la Libye;
- fait sien le rapport de la réunion du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, tenue le 25 août 2011, et a demandé à la Commission de poursuivre activement l'accomplissement du mandat qui lui a été confié; et

- demandé à la Commission de continuer à travailler étroitement avec les pays concernés pour identifier les voies et moyens de relever les défis associés à la prolifération des armes, provenant des arsenaux libyens.

27. A sa 294^{ème} réunion, le CPS a:

- pris note du communiqué adopté par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, lors de sa réunion tenue à Pretoria, en Afrique du Sud, le 14 septembre 2011, et des recommandations qui y figurent, ainsi que de la déclaration faite par le Président de l'Union lors de la réunion de haut niveau sur la Lybie tenue sous les auspices des Nations unies à New York, le 20 septembre 2011;
- réitère la profonde préoccupation de l'UA face à la prolifération des armes en provenance des dépôts militaires libyens et à leur impact sur la sécurité et la stabilité régionales;
- appelé aux Etats membres et aux partenaires à coopérer avec la Commission en vue de la tenue rapide d'une conférence des donateurs pour mobiliser des ressources pour la réintégration socio-économique des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine;
- pris note des dispositions pertinentes de la résolution 2009 (2011) et a demandé au Conseil de sécurité de lever les mesures imposées s'agissant de la zone d'exclusion aérienne et de l'interdiction de vols, et de mettre fin à l'autorisation donnée aux Etats membres à cet égard.

28. A sa 297^{ème} réunion, le CPS a:

- autorisé, compte tenu du caractère unique et des circonstances exceptionnelles de la situation en Libye, et sans préjudice des instruments pertinents de l'UA, les autorités actuelles du pays à occuper le siège de la Libye à l'UA et dans ses organes; et
- autorisé le Président de la Commission à prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture rapide d'un Bureau de liaison de l'UA à Tripoli, pour appuyer les efforts visant à stabiliser la situation, à promouvoir la réconciliation nationale et un processus inclusif et à faciliter, sur la base des dispositions pertinentes de la Feuille de route de l'UA, le processus de transition vers des institutions démocratiques.

(vii) République démocratique du Congo

29. A sa 298^{ème} réunion, tenue le 17 novembre 2011, le CPS s'est félicité des visites entreprises en RDC par le Groupe des Sages et le Président de la Commission, avant les élections du 28 novembre 2010, et a fait siens les messages délivrés à cette occasion à l'ensemble des acteurs congolais. Le CPS a demandé au Président de la

Commission de continuer de suivre de près l'évolution de la situation et de prendre toute initiative qu'il jugerait nécessaire pour appuyer le processus électoral et faciliter son bon déroulement.

(viii) Egypte

30. Lors de sa 299^{ème} réunion, tenue le 22 novembre 2011, le CPS a exprimé sa vive préoccupation face aux incidents violents intervenus en Égypte, et a déploré les pertes en vies humaines qui ont été enregistrées. Le CPS a lancé un appel pressant à la plus grande retenue de la part de toutes les parties concernées, en particulier les autorités de la transition et les forces de sécurité. Le CPS a demandé au Président de la Commission et au Groupe des Sages de continuer de suivre de près l'évolution de la situation et d'apporter tout l'appui possible en vue de faciliter l'aboutissement de la transition à travers l'élection d'institutions démocratiques.

(ix) Madagascar

31. Le CPS a consacré deux (2) réunions à la situation à Madagascar: 283^{ème} tenue le 12 juillet 2011 et 303^{ème} tenue le 8 décembre 2011. A sa 283^{ème} réunion, le CPS a:

- souligné la nécessité d'efforts continus pour trouver une solution durable à la crise à Madagascar, dans le respect des instruments pertinents de l'UA relatifs aux changements anticonstitutionnels de Gouvernement;
- pris note de la décision du Sommet extraordinaire de la SADC tenu à Sandton, en Afrique du Sud, du 11 au 12 juin 2011, par laquelle les chefs d'Etat et de Gouvernement ont, entre autres, approuvé, avec amendements, la Feuille de route pour une sortie de crise à Madagascar; et
- demandé à la Commission et au Secrétariat de la SADC de prendre les dispositions nécessaires en vue d'établir une présence conjointe sur le terrain, afin de mieux suivre l'évolution de la situation et de faciliter la mise en œuvre de la Feuille de route de la SADC.

32. A sa 303^{ème} réunion, le CPS a:

- pris note avec satisfaction des avancées significatives enregistrées dans les processus de réconciliation nationale et de sortie de crise;
- demandé aux parties prenantes malgaches de mettre scrupuleusement en œuvre les engagements pris, y compris la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), dans un esprit de consensus et d'inclusivité, ainsi que la préparation et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles appelées à couronner la Transition;

- demandé instamment à la Mouvance Zafy d'intégrer le Conseil supérieur de Transition et le Congrès de Transition et de soumettre les noms de ses candidats, et a exhorté cette Mouvance à se joindre à la Transition;
- demandé à la Commission et au Secrétariat de la SADC d'accélérer le processus de mise en place, à Antananarivo, d'un Bureau de Liaison conjoint qui assurera un suivi effectif de la situation et apportera au quotidien un appui aux efforts des parties malgaches.

(x) Question de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA)

33. Le CPS a consacré deux (2) réunions à la question de la LRA: 295^{ème} et 299^{ème} tenues respectivement les 27 septembre et 22 novembre 2011. Lors de sa 295^{ème} réunion, le CPS a:

- félicité les Etats membres affectés pour la coopération qu'ils ont développée entre eux et pour les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre la LRA, et a félicité la Commission pour les mesures déjà prises dans le cadre du suivi des décisions de l'UA;
- exprimé sa profonde préoccupation face à la poursuite des activités criminelles de la LRA et à ses effets dévastateurs; et
- demandé à la Commission de lui soumettre un rapport sur les modalités de mise en place des principales structures de l'initiative de coopération régionale de l'UA pour l'élimination de la LRA, afin de lui permettre d'autoriser l'opération envisagée.

34. Lors de sa 299^{ème} réunion, le CPS a:

- félicité les pays de la région pour la coopération qu'ils ont développée entre eux, ainsi que pour leur collaboration avec la Commission, dans la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA sur la LRA;
- décidé, en application de la requête de la Conférence de l'Union telle que contenue dans la décision Assembly/AU/Dec.369 (XVII), d'autoriser, comme une initiative de l'UA avec le soutien de la communauté internationale, la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA), pour une période initiale de six (6) mois; et
- souligné la nécessité que revêt la réhabilitation des zones affectées par les activités de la LRA et demandé à la Commission, en consultation avec les Nations unies et d'autres institutions internationales compétentes, en particulier la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale, de contribuer à la formulation d'une stratégie appropriée et à la mobilisation des ressources requises à cet égard.

B) Examen de questions thématiques

35. Au cours de la période considérée, le CPS a examiné les questions thématiques ci-après:

(i) *Terrorisme*

36. Lors de sa 303^{ème} réunion, tenue le 8 décembre 2011, le CPS a:

- exprimé sa profonde préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme en Afrique et face aux liens croissants entre terrorisme et criminalité transnationale organisée;
- exhorté les États membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre, sans autre délai, les mesures nécessaires pour devenir parties à la Convention de 1999 et à son Protocole de 2004, ainsi qu'aux instruments internationaux pertinents; et
- pris note de la proposition faite par la Commission sur les tâches et les méthodes de travail du sous-comité du Conseil de paix et de sécurité sur le contre-terrorisme, et s'est engagé à finaliser rapidement ce document.

(ii) *Partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies*

37. Lors de sa 307^{ème} réunion tenue le 9 janvier 2012, consacrée au partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, le CPS a:

- souligné la nécessité d'approches novatrices du rétablissement et du maintien de la paix, afin de relever plus efficacement les défis à la paix et à la sécurité sur le continent;
- réitéré la ferme conviction de l'UA quant à la nécessité pour l'UA et les Nations unies, sur la base des progrès déjà réalisés et des enseignements tirés de leurs différentes expériences, de développer un partenariat plus solide, fondé sur une lecture novatrice, stratégique et prospective du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, afin de promouvoir plus efficacement la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique; et
- réitéré, encore une fois, l'impérieuse nécessité d'accélérer la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de mettre un terme au préjudice historique fait à l'Afrique en ce qui concerne la représentation au sein du Conseil de sécurité.

C) Participation du CPS à l'Atelier UA-Chine

38. En réponse à une invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine, une délégation de l'Union africaine, conduite par l'Ambassadeur Cherif Mahamat Zene, Représentant permanent du Tchad auprès de l'UA, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de septembre 2011, a pris part, du 13 au 18 septembre 2011, à Beijing, à l'Atelier Chine –UA sur les questions de paix et de sécurité. L'objectif principal de l'atelier était de renforcer la coopération et le partenariat entre l'Union africaine et la Chine dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans le cadre plus large du partenariat stratégique Afrique-Chine. L'Atelier a permis aux deux parties d'identifier les voies et moyens de renforcer l'appui de la Chine aux efforts de paix de l'UA dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la possibilité de la mise en place d'une Facilité Chine-Afrique pour la paix. Lors de sa 296^{ème} réunion tenue le 17 octobre 2011, le CPS s'est félicité des résultats de cette mission, et a exprimé son appréciation aux autorités chinoises pour leur disposition à appuyer les efforts de l'UA visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

D) Réunions des organes subsidiaires du CPS

39. Au cours de la période sous examen, et dans le cadre de ses recommandations sur les conflits et les différends liés aux élections, tel qu'entérinées par la Conférence de l'Union en juillet 2009, le Groupe des Sages a effectué une visite en RDC, avant les élections du 28 novembre 2011. Des membres du Groupe se sont également joints à la délégation du Président de la Commission lors de la visite qu'il a effectuée en RDC du 6 au 8 novembre 2011.

40. Les 5 et 6 décembre 2011, à Zanzibar, le Groupe des Sages a tenu sa 11^{ème} réunion, au cours laquelle il a examiné l'état de la paix et de la sécurité sur le continent, convenu des mesures à prendre et adopté son programme de travail pour l'année 2012. En particulier, le Groupe a examiné les situations en Libye, Côte d'Ivoire, Somalie, Egypte, Tunisie et en RDC. Le Groupe a également procédé à un échange de vues sur son rapport thématique sur les femmes et les enfants dans les conflits armés. Le rapport sera soumis, en temps utile, aux organes compétents de l'UA pour examen et adoption. Le Groupe a également convenu de soumettre aux États membres ses recommandations sur un Cadre africain sur la lutte contre l'impunité, la justice et la réconciliation nationale, en tant que lignes directrices sur la base desquelles ils pourront, à chaque fois que de besoin, formuler des réponses aux défis de la paix, de la justice et de la réconciliation.

41. La 11^{ème} réunion du Groupe des Sages a été précédée, les 4 et 5 décembre 2011, par un atelier sur le thème: «*Renforcement de la gouvernance politique pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique*», organisé avec le soutien du *African Leadership Centre* qui est basé à Nairobi. L'atelier, auquel ont participé les membres du Groupe des Sages, d'éminentes personnalités africaines, des représentants des Communautés économiques régionales, des organisations de la société civile et des

cercles de réflexion, ainsi que des partenaires, a été ouvert par le Ministre tanzanien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Bernard Membe. Cet atelier a été organisé dans le cadre du suivi du communiqué de la 275^{ème} réunion du CPS tenue à Addis Abéba, le 26 avril 2011, qui a demandé au Groupe de procéder à un examen exhaustif des mécanismes existants relatifs à la démocratisation et à la gouvernance en Afrique, afin de formuler des recommandations concrètes au CPS.

42. Le Groupe a examiné les recommandations initiales de l'atelier, et a convenu d'approfondir sa réflexion à travers des consultations plus larges avec toutes les parties prenantes, y compris le Parlement panafricain, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les CER, des cercles de réflexion, des institutions académiques et des organisations de la société civile du continent. Dans l'intervalle, le Groupe a encouragé les organisations africaines de la société civile à contribuer activement à ce processus en suscitant des débats et discussions à la base, ainsi qu'en contribuant à la surveillance de l'application des instruments pertinents de l'UA sur la gouvernance et la démocratie. Le Groupe a décidé de finaliser sa réflexion sur toutes les questions à l'examen, lors de sa prochaine réunion, qui sera précédée d'un atelier préparatoire.

43. Enfin, le Groupe a maintenu des consultations étroites avec le Président de la Commission et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi qu'avec le CPS. Le 17 novembre 2011, le Groupe a fait une communication au CPS sur ses activités. À cet égard, le CPS a exprimé sa gratitude au Groupe, pour son engagement et sa contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

(E) Communications du Président du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)

44. Conformément à l'article 7 du Protocole et aux conclusions de la Retraite de Dakar sur les méthodes de travail du CPS, et aux fins de tenir tous les Etats membres informés des activités du CPS, les Présidents mensuels du CPS font, au terme de leurs présidences, des communications au COREP. En conséquence, les Présidents successifs du CPS au cours de la période sous examen ont présenté au COREP des communications sur les activités entreprises.

V. ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

45. L'état de la paix et de la sécurité sur le continent demeure contrasté. En effet, si des avancées ont été enregistrées, nombre de défis n'en restent pas moins à relever, qu'ils portent sur l'impasse persistante dans certaines situations de conflit, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'accords de paix, ou des problèmes liés à la consolidation de la paix. Les paragraphes qui suivent font le point des évolutions concernant les situations sur le terrain. Ils traitent également du partenariat entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

i) Situations sur le terrain

a) Les Comores

46. Aux Comores, les six mois écoulés ont été marqués par la consolidation des progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale, notamment à travers l'action conduite par le Président Ikililou Dhoinine et son Gouvernement. A cet égard, il convient de relever l'unification de la police nationale intervenue, le 21 septembre dernier, mettant ainsi fin au conflit sur les prérogatives des instances centrales et insulaires en matière de sécurité intérieure et de gestion des corps de police. Dans le même temps, les Comores continuent d'être confrontés à nombre de défis. Sur le plan économique, la situation reste difficile. Une assistance internationale adéquate est plus que jamais requise. A cet égard, la Conférence pourrait lancer un nouvel appel pour que les engagements pris lors de la Conférence de Doha en faveur des Comores, tenue le 23 février 2011, soient diligemment honorés. Il s'agit aussi, ce faisant, de mettre à la disposition des autorités comoriennes les ressources requises pour la mise en œuvre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR) à Anjouan, en vue de parachever la collecte des armes individuelles encore en circulation dans l'île et de faire face à d'autres problèmes connexes.

47. Sur un autre plan, la question de l'île comorienne de Mayotte, passée au statut de Département français depuis le 31 mars 2011, continue de susciter des tensions avec la France. Le Gouvernement comorien a réitéré le rejet par les Comores des décisions et initiatives prises par la France. Il a notamment demandé la réactivation urgente du « Comité des Sept » chargé de la question de Mayotte ou, à défaut, la mise en place d'un mécanisme de médiation.

b) Madagascar

48. Des avancées ont été enregistrées dans le règlement de la crise politique que connaît Madagascar, depuis le changement anticonstitutionnel intervenu en mars 2009. L'élément notable à cet égard a été la signature, à Antananarivo, le 16 septembre 2011, sous l'égide de la SADC, de la « Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar ». Celle-ci porte sur quatre points principaux : a) Institutions de la Transition; b) Cadre électoral; c) Mesures de confiance et efforts de réconciliation nationale; et d) Mécanismes de mise en œuvre et d'accompagnement de l'Accord. Huit partis/groupements politiques et les Mouvements politiques Zafy et Ravalomanana ont souscrit à la Feuille de route, alors que la Mouvement Ratsiraka a refusé de la signer, exigeant l'annulation préalable, par les autorités *de facto*, de leur demande faite aux compagnies aériennes de ne pas embarquer l'ancien Président Didier Ratsiraka sur tout vol à destination de Madagascar. Il convient, toutefois, de souligner que M. Ratsiraka a pu, avec l'aval des autorités *de facto*, retourner à Madagascar, le 24 novembre 2011. L'ancien Président Marc Ravalomanana n'a pu, quant à lui, revenir à Madagascar, les autorités locales ayant lancé un mandat d'arrêt contre lui et indiqué qu'il serait arrêté dès son arrivée à l'aéroport d'Antananarivo.

49. Le 14 octobre 2011, les parties signataires de la Feuille de route ont conclu le Cadre de mise en œuvre de ce document. Par la suite, M. Jean Omer Beriziky, candidat unique présenté par la Mouvance Zafy, a été nommé au poste de Premier Ministre de consensus par le Président de la Transition. Le nouveau Premier Ministre a formé un Gouvernement d'union nationale. Une autre étape importante a été franchie avec la mise en place, le 1^{er} décembre 2011, du Congrès de Transition (CT) et du Conseil supérieur de Transition (CST). La Mouvance Zafy, qui avait décidé de ne pas se joindre au nouveau Gouvernement au motif que la répartition des portefeuilles ministériels n'avait pas fait l'objet d'un consensus, a également refusé d'occuper les sièges qui lui sont réservés au sein du CT et du CST.

50. Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux efforts des acteurs politiques malgaches, le CPS, en sa 303^{ème} réunion tenue le 8 décembre 2011, a, comme indiqué plus haut, pris note avec satisfaction des avancées significatives enregistrées dans les processus de réconciliation nationale et de sortie de crise. Le CPS a encouragé la SADC à poursuivre ses efforts et à continuer à accompagner les parties malgaches. Le même jour, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) s'est réuni sous l'égide de l'UA. Le GIC-M a encouragé les parties malgaches à persévérer dans leurs efforts, reconnaissant la nécessité d'un appui et d'un accompagnement soutenus de la communauté internationale, pour faciliter le bon déroulement et la conclusion réussie de la Transition. Subséquemment, une délégation de la SADC, à laquelle se sont joints des représentants de la Commission et de la Francophonie, s'est rendue à Antananarivo, du 19 au 22 décembre 2011, en vue d'évaluer la mise en œuvre de la Feuille de route et les voies et moyens de son accompagnement par la communauté internationale. Au moment de la finalisation de ce rapport, la Mouvance Ravalomanana venait d'annoncer la suspension de sa participation aux institutions de la Transition à la suite de la décision prise, le 21 janvier 2012, par les autorités de facto d'empêcher l'avion qui transportant l'ancien Président Marc Ravalomanana d'y atterrir.

51. La Conférence de l'Union pourrait, dans le prolongement de la 303^{ème} réunion du CPS, se réjouir des avancées enregistrées dans la recherche d'une solution à la crise à Madagascar et encourager les parties malgaches à ne ménager aucun effort pour l'aboutissement du processus. La Conférence pourrait également féliciter la SADC pour son engagement et les résultats significatifs auxquels elle est parvenue, et réitérer l'intention de l'UA de lever la mesure de suspension de la participation de Madagascar aux activités de l'UA, ainsi que les autres sanctions imposées en relation avec la crise dans ce pays, lorsque la SADC aura confirmé que des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Enfin, la Conférence pourrait marquer son appui aux efforts en cours en vue de l'ouverture du Bureau de Liaison conjoint UA-SADC, chargé d'appuyer, au quotidien, la mise en œuvre de la Feuille de route.

c) Somalie

52. La session ordinaire de la Conférence de Malabo s'est tenue dans un contexte marqué par la signature, le 6 juin 2011, de l'Accord de Kampala entre le Président du

Gouvernement fédéral de transition(TFG), M. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, et le Président du Parlement fédéral de transition (TFP), M. Sharif Hassan Sheikh Aden. L'Accord prolonge la période de transition d'une année, jusqu'au 20 août 2012. Par la suite, un nouveau Premier ministre a été nommé et un nouveau Gouvernement formé. Le TFP a approuvé la composition du nouveau Gouvernement, ainsi que le programme du Premier ministre.

53. Du 4 au 6 septembre 2011, les Nations unies, l'UA, l'IGAD et d'autres membres de la communauté internationale ont facilité la tenue d'une réunion consultative inclusive des parties prenantes somaliennes à Mogadiscio. Ce forum a débouché sur l'adoption d'une Feuille de route pour la transition qui décrit les principales tâches à entreprendre pour la conclusion de la transition, sous quatre principales rubriques: (a) la sécurité (b) la sensibilisation et la réconciliation, (c) la bonne gouvernance, et (d) la constitution, des réformes législatives et les élections. La Feuille de route prévoit également un mécanisme de mise en œuvre. Au mois de novembre 2011, le TFG avait mis en place un Comité de 21 membres chargé de superviser la mise en œuvre de la Feuille de route; endossé le Plan national de sécurité et de stabilisation révisé (NSSP), qui a, depuis, été soumis au Parlement pour adoption; et élargi le Comité conjoint de sécurité (JSC) pour y inclure les entités régionales. Il a également créé un Comité d'experts de neuf membres pour conduire le processus de finalisation du projet de constitution – à cet égard, une conférence constitutionnelle, qui a eu lieu à Garowe, au Puntland, en décembre 2011, et adopté les Principes de Garowe qui articulent les éléments pour la représentation au sein du nouveau Parlement fédéral et les critères de sélection y relatifs, pour adoption par une Assemblée constituante. En outre, un forum consultatif pour les organisations de la société civile a été organisé à Mogadiscio, en novembre 2011, en vue de recueillir leur contribution au processus de mise en œuvre la Feuille de route.

54. Si des efforts louables ont été déployés, beaucoup reste toutefois à faire pour atteindre les objectifs fixés et respecter les échéances de la Feuille de route. D'une part, les parties prenantes somaliennes devraient continuer à faire preuve de la volonté politique et de l'unité de vues attendues d'elles. La crise parlementaire ouverte le 13 décembre 2011, à la suite de l'action initiée par un groupe de parlementaires pour évincer le Président du TFP de son post, témoigne de divisions persistantes entre et au sein des Institutions fédérales de transition. D'autre part, la mise en œuvre, dans les délais, des différents éléments de la Feuille de route dépendra de la mesure dans laquelle la communauté internationale mobilisera les ressources requises nécessaires. Il convient également de souligner la nécessité d'étendre les activités liées à la Feuille de route aux régions nouvellement libérées, ainsi celle de neutraliser les fauteurs de troubles.

55. La situation sécuritaire globale en Somalie s'est significativement améliorée. Au début d'août 2011, à la suite d'une forte pression des forces de l'AMISOM et du TFG, les extrémistes d'Al Shabaab ont été contraints de se retirer de toutes leurs positions à Mogadiscio. Dans d'autres parties du pays, les forces du TFG et les milices alliées, y compris Ahlu Sunna Wal Jammah (ASWJ), ont accru leur pression sur les insurgés Al Shabaab. En octobre 2011, après une série d'enlèvements de touristes et de

travailleurs humanitaires sur le territoire kenyan par des militants présumés d'Al Shabaab, venant de la Somalie, le Kenya, sur la base des décisions de l'IGAD et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, a déployé des troupes en Somalie. L'opération kenyane, menée conjointement avec les forces du TFG, a déjà contribué à affaiblir les extrémistes d'Al Shabaab dans les régions du Moyen et du Bas Juba et de Guedor. L'Ethiopie contribue également à ces efforts, en appuyant les forces TFG et alliées dans les régions de Bay et de Bakool.

56. Afin de tirer profit de la dynamique actuelle sur le terrain, la Commission a organisé une série de réunions qui ont regroupé le TFG, les pays fournisseurs de contingents et d'autres pays intéressés, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie et l'Ouganda, ainsi que les Nations unies. Dans ce cadre du suivi, un Concept stratégique sur les prochaines étapes de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM a été élaboré par une équipe conjointe UA-Nations unies et revu au cours d'une réunion des Ministres de la Défense des pays fournisseurs de contingents et autres pays intéressés, tenue à Addis Abéba, le 4 janvier 2012, avant d'être adopté le lendemain par le CPS. Le Concept stratégique prévoit l'accroissement des effectifs de l'AMISOM, avec l'intégration des troupes kenyanes, l'extension de sa zone d'opération, la mise à disposition de multiplicateurs de force et le renforcement des capacités des forces du TFG. Le 11 janvier 2012, le Concept stratégique a été présenté au Conseil de sécurité des Nations unies. Dans l'intervalle, l'AMISOM a été renforcée par le déploiement de troupes additionnelles fournies par l'Ouganda et le Burundi, ainsi que par l'arrivée sur le terrain des premiers éléments du bataillon promis par Djibouti.

57. Nous sommes aujourd'hui à un tournant décisif dans la quête de la paix, de la sécurité et la réconciliation en Somalie. La signature de l'Accord de Kampala et l'adoption subséquente de la Feuille de route politique, ainsi que les progrès réalisés sur le terrain, ont créé une opportunité unique pour ouvrir une nouvelle page dans l'histoire troublée de la Somalie. S'il est vrai que beaucoup dépendra de l'engagement des parties prenantes somaliennes et de leur capacité à se hisser à la hauteur des défis à relever, la communauté internationale, en particulier les Nations unies et le Conseil de sécurité, n'en a pas moins un rôle crucial à jouer pour aider les Somaliens à mettre un terme définitif au conflit dans leur pays et apporter l'aide humanitaire indispensable aux populations affectées. La Conférence pourrait appeler le Conseil de sécurité à donner une suite rapide et positive à la requête du CPS. La Conférence pourrait également exhorter les parties prenantes somaliennes à honorer leurs engagements et à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer davantage la recherche de la paix et de la réconciliation. Elle pourrait également exprimer son appréciation à l'IGAD et à son Président en exercice, le Premier ministre Meles Zenawi d'Ethiopie, pour son rôle de premier plan et pour son engagement en faveur d'un règlement durable de la crise en Somalie.

d) Processus de paix entre l'Ethiopie and l'Erythrée

58. Aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Au cours de ces dernières années, la Conférence de l'Union a régulièrement exprimé sa préoccupation face à cette impasse, soulignant la nécessité d'efforts

africains renouvelés pour aider les deux pays à résoudre pacifiquement leur différend frontalier, normaliser leurs relations et jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans la Corne de l'Afrique.

e) Relations entre Djibouti et l'Erythrée

59. Lors de sa session de Malabo, la Conférence de l'Union a réitéré son appel à Djibouti et à l'Erythrée à poursuivre, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010, conclu sous les auspices du Qatar, afin de résoudre leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations, et a demandé à la Commission de suivre de près la situation et de tout faire pour faciliter la réalisation d'avancées. Le 4 octobre 2011, le Président de la Commission a reçu une lettre du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Djibouti, M. Mahmoud Ali Youssouf. Dans cette lettre, le Ministre a indiqué que deux des 19 prisonniers de guerre djiboutiens détenus par l'Erythrée avaient réussi à fuir ce pays pour rejoindre le Soudan avant d'être transférés à Djibouti, et ce alors même que l'Erythrée a toujours nié détenir des prisonniers djiboutiens. Le Ministre, qui a indiqué que Djibouti avait respecté toutes ses obligations relatives à la question des prisonniers de guerre et que l'affaire avait été portée à l'attention de la médiation qatarie, a demandé au Président de la Commission d'user de ses bons offices pour aider à la libération des soldats djiboutiens encore détenus en Erythrée.

60. Le 15 novembre 2011, le Président de la Commission a écrit au Ministre érythréen des Affaires étrangères, M. Osman Saleh Mohammed, pour porter la question à son attention et recueillir les vues de son pays. Il a indiqué que la Commission était prête à aider au règlement de ce problème humanitaire, dans le contexte de la décision adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa session de Malabo. Dans une réponse datée du 29 novembre 2011, le Ministre érythréen a souligné que la question des prisonniers de guerre faisant partie de l'Accord du 6 juin, tout problème ou plainte d'une des parties devrait donc être soumis à l'Emir du Qatar. Il a ajouté qu'il ne devrait pas y avoir de médiation ou d'autres mécanismes parallèles. Il a accusé Djibouti de provocations répétées et de mener une campagne diplomatique hostile, en violation de l'Accord, ajoutant que son pays était pleinement et fermement attaché à la lettre et à l'esprit de l'Accord.

61. Dans ce contexte, la Conférence pourrait réitérer l'appel lancé à Malabo pour que Djibouti et l'Erythrée poursuivent, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord qu'ils ont signé. Elle pourrait également demander au CPS de suivre la situation de près et de lui faire régulièrement rapport.

f) Activités du Groupe de Surveillance Somalie/Erythrée

62. Le 5 décembre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2023 (2011). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité, après avoir notamment exprimé sa grave préoccupation face aux conclusions du rapport du Groupe de surveillance Somalie/Erythrée du 18 juillet 2011, s'est prononcé sur plusieurs aspects de la question, y compris l'utilisation de la «taxe sur la Diaspora» et celle possible du secteur

minier du pays par le Gouvernement érythréen comme source de financement pour déstabiliser la Corne de l'Afrique ou violer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'un respect total de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992), tel qu'adoptée et modifiée ultérieurement, ainsi que la nécessité de veiller à la stricte application de l'embargo sur les armes tel que décidé par la résolution 1907 (2009), y compris l'inspection, sous certaines conditions, de toutes les cargaisons à destination ou en provenance de l'Érythrée et, à cet égard, a exprimé son intention d'appliquer des sanctions ciblées contre des individus et entités, conformément à ses résolutions pertinentes. Le Conseil de sécurité a décidé d'étendre le mandat du Groupe de surveillance pour suivre la mise en œuvre des décisions prises et faire rapport sur les mesures imposées aux termes de la résolution 2023 (2011). Pour sa part, l'Érythrée a fermement rejeté les conclusions du rapport du Groupe de surveillance, et a considéré la résolution comme étant totalement infondée et n'ayant aucune base légale.

g) Questions en suspens dans la mise en œuvre du CPA, négociations post-sécession entre le Soudan et le Soudan du Sud, Darfour et efforts de l'UA

63. Le Sommet de Malabo a eu lieu dans un contexte marqué par des progrès significatifs dans la mise en œuvre des questions encore pendantes du CPA. En effet, quelques jours avant le Sommet, le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) signaient un Accord sur les dispositions temporaires pour l'administration et la sécurité d'Abyei, tandis que le Gouvernement soudanais et le SPLM-Nord signaient l'Accord-cadre sur le partenariat politique et les dispositions de sécurité dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional. La Conférence se souviendra également que Salva Kiir Mayardit, alors Premier Vice-Président du Soudan, avait pris part au Sommet. La Conférence a pris acte du choix de l'indépendance fait la population du Soudan du Sud, lors du référendum d'autodétermination de janvier 2011, et a indiqué attendre avec intérêt de pouvoir accueillir la République du Soudan du Sud comme le plus jeune État membre de l'UA, dès la proclamation de son indépendance, le 9 juillet 2011.

64. La cérémonie de proclamation de l'indépendance du Soudan du Sud a eu lieu à Juba, le 9 juillet 2011. Par la suite, la République du Soudan du Sud a été admise comme membre de l'UA. La cérémonie de levée officielle du drapeau du Soudan du Sud a eu lieu au siège de l'UA, le 15 août 2011, en présence du Président Salva Kiir Mayardit. Depuis la proclamation de l'indépendance, le Gouvernement du Soudan du Sud s'est engagé dans un processus de construction nationale et de réconciliation avec d'autres partis politiques et groupes de miliciens. Cette démarche est rendue d'autant plus urgente en raison des violences récentes dans l'Etat de Jonglei, en particulier, et qui ont opposé différentes communautés.

65. Au cours de la période sous examen, la Commission, notamment à travers le Groupe de mise en œuvre, a continué à travailler activement avec les parties à la résolution des questions pendantes du CPA, ainsi que des arrangements post-sécession, et ce sur la base du principe fondamental convenu de deux États viables en

paix qui s'assiste mutuellement. En novembre 2011, le Groupe de mise en œuvre a initié un nouveau cycle de négociations sur les questions en suspens, notamment: (i) l'accès par le Sud aux oléoducs qui traversent le Nord; (ii) les dispositions financières transitoires pour amortir le choc sur l'économie soudanaise résultant des pertes de recettes consécutives à la sécession du Sud; (iii) la répartition des actifs et du passif; (iv) les arriérés relatifs au pétrole et d'autres questions en suspens; (v) les paiements bancaires et transfrontaliers; (vi) les relations commerciales; (vii) la démarcation de la frontière, la résolution des différends et la gestion des migrations pastorales à travers la frontière commune; (viii) les questions de sécurité, y compris la gestion d'une zone démilitarisée entre les deux Etats; (ix) la gestion des ressources en eau, y compris les eaux du Nil; (x) le statut des Soudanais du Sud au Soudan et les Soudanais au Soudan du Sud; (xi) les mécanismes de règlement des différends; et (xii) la recherche d'une solution à la question d'Abyei.

66. Du 19 au 20 décembre 2011, le Groupe de mise en œuvre a organisé une réunion à Addis Abéba, entre le Soudan et le Soudan du Sud, pour examiner l'état des questions en suspens dans les négociations entre les deux Etats. À cette occasion, les deux parties ont convenu de continuer à négocier pour parvenir rapidement à un accord sur les questions en suspens. Les négociations ont repris le 17 janvier 2012. À cet égard, la Conférence pourrait se faire l'écho de l'appel lancé par le CPS lors de sa 308^{ème} réunion, pour que les deux parties fassent preuve de l'esprit de compromis nécessaire et d'engagement en faveur du bon voisinage, afin de conclure rapidement les négociations sur toutes les questions en suspens.

67. En ce qui concerne les deux zones du Nil Bleu et du Kordofan méridional, au Soudan, les parties n'ont pas donné suite à l'Accord-cadre, et les combats se sont poursuivis dans certaines parties des deux régions. Il est essentiel que les deux parties mettent immédiatement fin aux hostilités et trouvent une solution pacifique à leur différend. Il est tout aussi impératif de faciliter l'accès humanitaire aux personnes ayant besoin d'assistance et de faciliter le retour, dans leurs foyers, des personnes déplacées et des réfugiés. De toute évidence, la création du «Front révolutionnaire du Soudan» (SRF), composé de trois groupes armés du Darfour, notamment le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM), et du SPLM-Nord, qui a fait savoir clairement que son objectif est de renverser le régime actuel au Soudan en utilisant tous les moyens disponibles, va compliquer davantage la recherche d'une solution.

68. S'agissant de la situation dans la région soudanaise du Darfour, l'un des principaux développements durant la période sous examen a été l'adoption, le 14 juillet 2011, du DDPD et la signature d'un accord entre le Gouvernement soudanais et le MLJ. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de paix. Des efforts soutenus sont déployés pour la mise en œuvre du DDPD. La Conférence pourrait féliciter le Gouvernement soudanais et le MLJ pour leur engagement et leurs efforts et encourager les groupes restés encore en dehors du processus à s'y joindre sans tarder. Dans le même temps, les efforts doivent être poursuivis en vue de la tenue du DPP, qui est essentiellement un exercice national visant à faire participer tous les Darfouriens dans la détermination de l'avenir du Darfour et de sa place dans le Soudan, en gardant à l'esprit la nature profonde et complexe de ce conflit. Il convient de noter que la mort du

dirigeant fondateur du JEM, Dr. Khalil Ibrahim, est un nouveau facteur qui impactera sur la poursuite des efforts de paix.

69. Les efforts se sont poursuivis s'agissant de la reconstruction et du développement post-conflit. Le Comité ministériel *ad hoc* pour la reconstruction et le développement post-conflit au Soudan et au Soudan du Sud est resté activement saisi de la question. Dans le cadre du suivi de la visite au Soudan de l'équipe technique mandatée par le Comité, en mars-avril 2010, des dispositions sont en train d'être prises pour le lancement d'une Initiative africaine de solidarité, à travers une Conférence de solidarité, en marge du Sommet de l'UA, en juin 2012. Cette initiative, qui couvrira également d'autres pays émergeant de conflit, a pour objectif de mobiliser des ressources et contributions additionnelles pour soutenir les efforts en cours, y compris ceux entrepris par le Comité ministériel et ses Etats membres.

70. Même si les défis auxquels font face le Soudan et le Soudan du Sud nous sont familiers, ils n'en restent pas moins exceptionnels à bien des égards. Rares sont les pays sur ce continent qui ont une histoire aussi troublée, faite de divisions et de conflits. Le Soudan du Sud, nouvellement indépendant, a des institutions très modestes et des indicateurs de développement humain extrêmement faibles. Le Soudan est confronté à un choc économique extrêmement sévère à un moment où il ne lui est pas possible d'accéder aux sources d'aide financière internationale qui devraient normalement être à sa disposition pour amortir une telle secousse. Le caractère exceptionnel de ces défis, en retour, appelle le continent africain, ainsi que les créanciers et donateurs internationaux à déployer des efforts qui soient à la hauteur des défis, pour s'assurer que les deux nations émergent de la période difficile actuelle, comme membres appréciés et à part entière et de la communauté africaine des nations et de la communauté internationale dans son ensemble. Le Soudan et le Soudan du Sud ont parcouru un long chemin dans leur lutte pour la paix, la justice et la réconciliation. Les dirigeants des deux pays, ainsi que leurs peuples devraient, une fois de plus, être félicités pour leur ténacité et leur résilience. La Conférence pourrait les appeler à persévérer dans leurs efforts face aux défis pressants à relever.

h) République démocratique du Congo

71. Le processus de consolidation de la paix en RDC a franchi une nouvelle étape avec la tenue, le 28 novembre 2011, des élections présidentielles et législatives à un tour. Organisées dans les délais constitutionnels, ces élections ont posé d'immenses défis logistiques. La volonté politique des autorités, la solidarité de certains pays de la région, ainsi que l'appui de la MONUSCO et de la communauté internationale, ont permis la tenue du scrutin, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

72. Afin de créer un climat politique favorable à la tenue d'élections apaisées, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a mis en place une série de dispositifs. C'est ainsi qu'elle a créé un Comité national de médiation du processus électoral (CNMPE), chargé de veiller à la bonne conduite des acteurs politiques et de constituer un cadre d'apaisement des tensions. Le même souci d'apaisement a inspiré la mise en place, avec le soutien de la communauté internationale, d'un Code de bonne

conduite à l'intention des candidats à l'élection présidentielle. Le Code a été signé par 10 des 11 candidats à la présidentielle. Pour sa part, le Groupe des Sages de l'UA, agissant dans le cadre de son mandat d'appui aux efforts de prévention des conflits, ainsi que des recommandations contenues dans son rapport sur les conflits et la violence liés aux élections, a effectué une mission en RDC, du 6 au 8 octobre 2011. Dans le prolongement de cette mission, le Président de la Commission s'est aussi rendu en RDC pour rencontrer les autorités congolaises et les différents acteurs politiques du pays. Il a saisi cette occasion pour souligner l'impératif pour tous les acteurs concernés d'œuvrer à la tenue d'élections apaisées et d'inscrire leur action dans le cadre de la Constitution et des institutions de la République.

73. Malgré les efforts ainsi déployés, les scrutins du 28 novembre se sont déroulés dans un climat tendu, marqué par nombre d'incidents. Le 9 décembre 2011, la CENI a publié les résultats provisoires de l'élection présidentielle, le candidat Joseph Kabila Kabange étant arrivé en tête, suivi par Etienne Tshisekedi. Le 16 décembre, la Cour suprême a publié les résultats définitifs et proclamé M. Kabila élu avec 48,95% des suffrages exprimés, cependant que M. Tshisekedi a recueilli 32,33% des voix. M. Kabila a prêté serment le 20 décembre. Ces résultats et la décision subséquente de la Cour suprême, que M. Tshisekedi avait refusé de saisir au motif qu'elle n'est pas impartiale, ont été rejetés par ce dernier et d'autres candidats de l'opposition. M. Tshisekedi s'est proclamé Président élu et a prêté serment, le 26 décembre 2006, lors d'une cérémonie organisée à son domicile. S'agissant des élections législatives, leurs résultats n'avaient pas encore été proclamés au moment de la finalisation du présent rapport.

74. En conclusion, la Conférence pourrait se féliciter du déroulement des deuxièmes élections post-conflit en RDC, qui ont été observées par de nombreuses organisations, nationales et internationales dont l'UA, la CEEAC, le COMESA, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC. Il s'agit maintenant pour les acteurs congolais de tirer les leçons de ces scrutins pour approfondir le processus démocratique dans leur pays, y compris sur la base des conclusions des équipes d'observation électorale. Il importe également, au regard des nombreux défis auxquels le Congo est confronté, que les acteurs concernés fassent prévaloir l'intérêt supérieur du pays, respectent les institutions nationales et s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre la paix et la stabilité. A cet égard, la Conférence pourrait se réjouir de la déclaration faite par le Président Kabila à l'occasion de sa prestation de serment quant à sa détermination à être le Président de tous les Congolais, à répondre à leurs aspirations au bien-être et à travailler dans un esprit d'ouverture avec l'ensemble des acteurs politiques du pays.

i) République centrafricaine

75. Parmi les développements majeurs intervenus en RCA depuis la session de Malabo, il convient de relever la tenue, le 4 septembre 2011, dans le prolongement des élections présidentielles et législatives de janvier 2011, d'élections législatives partielles dans 14 circonscriptions dont les résultats avaient été invalidés par la Cour constitutionnelle. Tirant les leçons de ces différents scrutins, les autorités centrafricaines ont mis en place un Comité de concertation sur la révision du Code

électoral, qui comprend les différents acteurs concernés, ainsi que l'UA, les Nations unies et l'UE, comme observateurs.

76. Nombre d'autres développements méritent également d'être mentionnés. Sur le plan économique, le Gouvernement centrafricain a pris un certain nombre d'initiatives, y compris l'organisation des premiers États généraux des Finances, à Bangui, le 8 septembre 2011. Il envisage de présenter la version finale du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP2) lors d'une Table Ronde des partenaires techniques et financiers au début de l'année 2012. La situation sécuritaire est, quant à elle, caractérisée par l'activisme des éléments de certains groupes armés locaux, ainsi que par la poursuite des activités de la LRA. Dans ce contexte, il convient de noter que l'UE, qui a activement pris part à l'élaboration du programme d'activités, ainsi que du budget de la MICOPAX pour l'année 2012, et ce dans la perspective du retrait, en fin 2013, des troupes déployées en RCA, a donné son aval à la requête de financement desdites activités par la Facilité pour la paix en Afrique, et suit les activités y relatives.

77. La Conférence pourrait, une fois de plus, lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle accompagne plus effectivement la RCA dans ses efforts de consolidation de la paix. De même, elle pourrait exhorter les autorités centrafricaines à poursuivre et à accélérer les réformes entamées, y compris le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, et à ne ménager aucun effort pour l'approfondissement et la consolidation de la démocratie. Il importe également d'encourager la RCA et les pays voisins à renforcer leur coopération sécuritaire pour faire face à la menace posée par les activités des groupes armés.

j) Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur

78. Lors de sa session de Malabo, la Conférence de l'Union s'est félicitée des mesures prises en vue de l'opérationnalisation de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA (ICR-LRA), a exprimé son plein appui aux conclusions de la réunion ministérielle des pays affectés, tenue à Addis Abéba en juin 2011, et a demandé au CPS d'autoriser l'opération proposée dans toutes ses composantes. C'est dans ce contexte que la Commission a fait une communication sur l'Initiative proposée lors de la 295^{ème} réunion du CPS. Par la suite, un rapport a été soumis à la 299^{ème} réunion du CPS, tenue le 22 novembre 2011, à l'issue de laquelle le CPS a autorisé le lancement de l'ICR-LRA, comme une initiative de l'UA avec le soutien de la communauté internationale, pour une période initiale de six mois. L'ICR-LRA vise à renforcer les capacités opérationnelles des pays touchés par les atrocités de la LRA, à créer un environnement propice à la stabilisation des zones affectées et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux régions affectées. Le CPS a approuvé les différentes composantes de l'ICR-LRA, à savoir: le Mécanisme conjoint de coordination (JCM), la Force régionale d'intervention (FRI) et l'Etat-major de la FRI, y compris le Centre d'opérations conjoint (JOC).

79. Afin de maintenir la dynamique née des efforts des pays de la région et de la décision du CPS, le Président de la Commission, immédiatement après la réunion du CPS, a nommé un Envoyé spécial par intérim pour la LRA, en la personne de M. Francisco Madeira, cumulativement à ses responsabilités actuelles de Représentant spécial de l'UA pour la coopération antiterroriste. Au début du mois de janvier 2012, l'Envoyé spécial, conjointement avec M. Abou Moussa, Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique centrale, en charge de la question de la LRA dans le système onusien, a entrepris une mission dans les pays affectés. Des mesures sont également prises pour opérationnaliser le JCM et la FRI.

80. La Conférence pourrait féliciter les pays de la région pour leur engagement et leur détermination à assurer le succès de l'Initiative. L'ICR-LRA constitue le cadre le plus viable et le plus efficace pour la mise en œuvre d'un effort coordonné et approprié au plan régional afin de mettre un terme aux activités criminelles de la LRA. La Conférence pourrait appeler tous les États membres en mesure de le faire, ainsi que les partenaires de l'UA, à soutenir cette Initiative.

k) Relations Soudan-Tchad et autres aspects de la coopération régionale pour la paix et le développement

81. Les relations d'amitié et de confiance instaurées entre le Tchad et le Soudan, depuis la signature de l'Accord bilatéral du 15 janvier 2010, continuent à se renforcer. Des avancées remarquables ont été enregistrées s'agissant de la sécurisation de la frontière commune, à travers la Force mixte déployée le long de la frontière, permettant ainsi la bonne conduite des opérations des organisations humanitaires qui travaillent à l'Est du Tchad, ainsi que la reprise des activités commerciales transfrontalières. A l'occasion de la quatrième cérémonie de transfert du commandement rotatif de la Force mixte, le 15 octobre 2011, à Abéché, au Tchad, les deux pays ont exprimé leur satisfaction pour le travail accompli. Le succès de la coopération Tchad – Soudan a incité la RCA à se joindre au processus de sécurisation de la frontière. En fait, la coopération entre le Tchad et le Soudan dépasse maintenant largement le seul aspect sécuritaire. Une concertation permanente s'est développée au niveau politique, avec des échanges réguliers de délégations et de personnalités. En outre, le Tchad et le Soudan travaillent au renforcement de leur coopération économique, y compris le lancement de projets d'infrastructures lourdes.

82. Il convient, par ailleurs, de relever que, dans le cadre des efforts visant à assurer le retour au Soudan des réfugiés soudanais au Tchad, dont le nombre est estimé à 278.000 répartis dans 12 sites à l'Est, deux réunions techniques tripartites se sont tenues respectivement en juillet, à Khartoum, et en novembre 2011, à N'Djamena. Les travaux de finalisation d'un Accord tripartite Tchad-Soudan-HCR se poursuivront jusqu'à la tenue de la prochaine réunion technique tripartite qui aura lieu en février 2012, à El Geneina, au Soudan.

l) Côte d'Ivoire

83. La situation en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer de manière significative, après la fin de la crise qu'a connue le pays à la suite des élections présidentielles du 28 novembre 2010. Il convient de relever la tenue, le 11 décembre 2011, des élections législatives. Celles-ci ont vu la victoire des deux principaux partis du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Paix et la Démocratie (RHDP). Le Front populaire ivoirien (FPI) et d'autres partis de l'opposition, regroupés au sein du Congrès national de Résistance pour la Démocratie (CNRD), qui avaient laissé entendre qu'ils pourraient prendre part au scrutin, si certaines conditions étaient remplies, ont finalement choisi de le boycotter, particulièrement à la suite du transfèrement, le 29 novembre 2011, de l'ancien Président Laurent Gbagbo à la Haye dans le cadre de la procédure initiée par la Cour pénale internationale (CPI). Toutefois, des candidats indépendants, parmi lesquels figurent des membres du FPI, ont obtenu 35 sièges. Les différentes missions d'observation, y compris celle de l'UA, ont jugé le scrutin transparent.

84. La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), mise en place en septembre 2011 pour promouvoir la réconciliation, poursuit ses efforts. Parallèlement, à l'action de la CPI, les autorités ivoiriennes ont initié une série de procédures judiciaires en relation avec les violences qui ont suivi le scrutin présidentiel et les crimes économiques commis dans ce contexte. Le Président Ouattara a, à plusieurs reprises, réaffirmé sa détermination à lutter contre l'impunité, y compris dans son propre camp. Sur le plan économique, des efforts soutenus sont déployés pour permettre la reprise de l'activité économique, et des résultats appréciables ont déjà été enregistrés. En ce qui concerne la situation humanitaire, des retours importants de personnes déplacées et de réfugiés ont été enregistrés. Les autorités ivoiriennes s'attendent aussi à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Dans le prolongement de la visite effectuée en Côte d'Ivoire, dans la première quinzaine du mois de novembre 2011, par une équipe d'experts multidisciplinaires de l'UA pour évaluer les besoins post-conflit du pays, la Commission travaille au lancement d'une Initiative africaine de solidarité destinée à mobiliser, au niveau du continent, un appui au processus de reconstruction et de développement post-conflit. La Conférence pourrait se réjouir des avancées enregistrées, encourager les autorités ivoiriennes à poursuivre les efforts engagés et exhorter les Etats membres et la communauté internationale à appuyer le processus en cours, y compris par la mise à disposition des ressources financières et autres requises.

m) Libéria

85. La tenue des élections présidentielles et législatives les 11 octobre et 8 novembre 2011 a été l'événement marquant de la période sous examen. La Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a été réélue pour un second mandat de six ans. Malgré les difficultés rencontrées et le boycott malheureux de l'élection par le principal parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), la Mission d'observation électorale de l'UA, ainsi que les autres observateurs internationaux et locaux, ont fait une évaluation positive du processus électoral. Il convient de noter, qu'à la veille de la prestation de serment de la Présidente élue, le 16 janvier 2012,

l'opposition, qui, jusqu'alors avait menacé de perturber la cérémonie d'investiture, a reconnu la victoire de Madame Johnson-Sirleaf.

86. La Conférence pourrait féliciter le Gouvernement et le peuple du Libéria pour la bonne tenue des élections et exhorter tous les acteurs politiques et autres parties prenantes à engager un dialogue inclusif en vue de la consolidation du processus démocratique. La Conférence pourrait également appeler le Gouvernement libérien à poursuivre ses efforts en vue de l'amélioration des conditions de vie du peuple libérien, notamment en s'efforçant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et encourager les partenaires internationaux à continuer à apporter leur appui au Gouvernement libérien.

n) République de Guinée

87. La période qui a immédiatement suivi la session de la Conférence de l'Union à Malabo a été marquée, en Guinée, par l'attaque perpétrée contre la résidence privée du Président Alpha Condé, dans les premières heures du 19 juillet 2011. Cette attaque a été fermement condamnée tant par l'UA et la CEDEAO que par d'autres membres de la communauté internationale.

88. Le 15 novembre 2011, le Président Alpha Condé a rencontré les principaux responsables de l'opposition. A cette occasion, il s'est engagé à veiller à la promotion et au maintien de la concertation entre le Gouvernement et l'opposition, mettant en place, à cette fin, un Comité de médiation en vue de trouver un consensus avec l'opposition sur les préalables qu'elle a posés. Dans ce cadre, nombre de mesures allant dans le sens des préoccupations de l'opposition ont été prises pour promouvoir la confiance et détendre l'atmosphère politique. Le 22 décembre, l'opposition a annoncé sa décision de reprendre le dialogue avec le Gouvernement pour discuter de toutes les questions liées à la préparation, à l'organisation et à la tenue des élections législatives au cours du premier semestre de l'année 2012. Toutefois, ne s'étant pas entendue avec le Gouvernement et le Comité sur le format de la concertation, elle est, par la suite, revenue sur sa décision. Dans ce contexte, la Conférence pourrait lancer un appel à tous les acteurs guinéens pour qu'ils reprennent sans délai le dialogue.

o) Guinée-Bissau

89. Avec le décès, à Paris, le 9 janvier 2012, du Président Malam Bacai Sanha, la Guinée Bissau est entrée dans une phase de transition, qui doit culminer avec des élections présidentielles. En attendant, l'intérim doit être assuré par le Président de l'Assemblée nationale, M. Raimundo Pereira. Ces développements sont intervenus dans un contexte difficile marqué par les attaques dirigées contre le siège de l'État-major général des Forces armées, le 26 décembre 2011. Les autorités ont indiqué qu'il s'agissait là d'une tentative de coup d'Etat qui devait se traduire par l'assassinat du Premier Ministre et du Chef d'Etat-major.

90. La période sous examen a également vu la poursuite des efforts déployés pour la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit en Guinée-Bissau. A la suite

d'une série de consultations en juillet et en août, les autorités ont réaffirmé leur détermination à lutter contre l'impunité et la corruption, à garantir la bonne administration de la justice et à faire toute la lumière sur les assassinats de mars et juin 2009. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté, en juillet 2011, le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP II) pour la période 2011-2015. Cette nouvelle stratégie est axée sur la consolidation de la paix et de l'État de droit, l'accélération de la croissance économique et le développement des ressources humaines. Le Gouvernement bissau-guinéen envisage l'organisation d'une table ronde des donateurs au cours du premier trimestre 2012. S'agissant de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité (RSDS), des efforts sont en cours pour la signature du Mémoire d'entente entre le Gouvernement, la CEDEAO et la CPLP.

91. La Conférence pourrait marquer la disponibilité et la détermination de l'UA à assister la Guinée-Bissau, y compris la tenue de la Table ronde envisagée et encourager les autorités bissau-guinéennes à persévérer dans leurs efforts. Dans le même ordre d'idées, la Conférence pourrait inviter les États membres, les partenaires et la communauté internationale dans son ensemble à apporter leur appui à la RSDS et, plus généralement, à la reconstruction et au développement post-conflit de la Guinée Bissau.

p) Tunisie

92. Des progrès ont continué à être enregistrés sur la voie d'une conclusion réussie de la transition. Le 23 octobre 2011, les Tunisiens ont élu une Assemblée constituante de 217 membres. L'élection a été jugée libre, régulière et transparente par toutes les missions internationales d'observation, y compris celle de l'UA. Le parti Ennahda a obtenu un peu plus de 41% des voix, soit 89 sièges. Le 10 décembre 2011, l'Assemblée constituante a adopté le projet de loi sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics, considérée comme une Constitution provisoire pour la période intérimaire, en attendant l'adoption d'une Constitution définitive. Le 12 décembre, M. Moncef Marzouki du Congrès pour la République (CPR) a été élu Président de la République par l'Assemblée constituante. Il a prêté serment le 13 décembre 2011. Par la suite, un nouveau Gouvernement, dirigé par M. Hamadi Jebali, a été formé et a reçu l'approbation de l'Assemblée constituante. La Conférence pourrait, encore une fois, exprimer la satisfaction de l'UA devant les progrès accomplis en Tunisie, reflétant ainsi l'engagement sincère des autorités et parties prenantes tunisiennes en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance.

q) L'Egypte

93. Des progrès louables ont été accomplis en Egypte au cours de la période sous examen, malgré les défis rencontrés, y compris les violences qui ont, malheureusement, occasionné des pertes en vies humaines. Après le référendum du 19 mars 2011, l'Egypte a lancé, en novembre 2011, un processus en trois phases pour l'élection d'une Assemblée populaire de 508 membres (Chambre basse). La première phase a été achevée en novembre, la deuxième en décembre 2011 et la dernière en janvier 2012. L'élection des 270 membres du Conseil de la Shura (Chambre haute)

sera menée en deux phases, du 29 janvier au 11 mars 2012. Les élections présidentielles sont prévues à la mi-2012.

94. La Conférence pourrait se féliciter de la tenue de ces élections, qui constituent une étape importante dans les efforts visant à conclure avec succès la période de transition. La Conférence pourrait également réitérer le soutien de l'UA au processus de transition en cours en Égypte.

r) Libye

95. Lors de sa session de Malabo, la Conférence de l'Union a longuement délibéré sur la situation en Libye. Après avoir rendu hommage au Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye et à ses membres pour leur engagement, la Conférence a fait siennes les Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye, telles que présentées par le Comité, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. La Conférence a demandé au Comité *ad hoc* de soumettre ces Propositions aux parties libyennes et d'interagir avec elles sur cette base.

96. Immédiatement après, le Comité *ad hoc* a présenté les Propositions au Gouvernement libyen d'alors et au Conseil national de transition (CNT). Plusieurs interactions ont été ensuite organisées avec les parties, en juillet et août 2011, qui ont officiellement réagi aux Propositions. Le Comité *ad hoc* et la Commission ont également maintenu des contacts étroits avec les partenaires internationaux. Tous ces efforts ont été déployés dans un contexte marqué par une évolution rapide de la situation sur le terrain. En effet, au cours de la troisième semaine du mois d'août 2011, les forces du CNT étaient entrées à Tripoli et ont, par la suite, étendu leur contrôle à tout le pays. Au cours des combats pour la prise de Syrte, les forces du CNT ont capturé le Colonel Muammar Qaddafi, qui a ensuite été tué.

97. Le Comité *ad hoc* a tenu une réunion à Addis Abéba, les 25 et 26 août 2011, et à Pretoria, le 14 septembre 2011. Le CPS s'est réuni au Sommet à Addis Abéba, le 26 août, et au niveau ministériel, à New York, le 20 septembre 2011. L'UA a pris part à la réunion de haut niveau sur la Libye tenue sous les auspices des Nations unies, à New York le 21 septembre 2011. Comme indiqué ci-dessus, lors de sa 297^{ème} réunion tenue le 21 octobre 2011, le CPS, tenant compte du caractère unique et des circonstances exceptionnelles de la situation en Libye, et sans préjudice des instruments pertinents de l'UA, a décidé d'autoriser les autorités actuelles à occuper le siège de la Libye à l'UA et dans ses organes. Il a également demandé au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture rapide d'un Bureau de Liaison de l'UA à Tripoli, pour soutenir le processus de transition. Le 16 janvier 2012, le Président de la Commission s'est rendu en Libye pour des consultations avec les nouvelles autorités. Au cours des entretiens, les nouvelles autorités libyennes ont souligné l'attachement de la Libye nouvelle à l'Union africaine. Pour sa part, le Président de la Commission a exprimé la disponibilité de l'UA à contribuer, avec les partenaires régionaux et internationaux, au bon déroulement de la transition et d'autres tâches connexes. Dans l'intervalle, le 27 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2016 (2011)

dans laquelle il a décidé de mettre fin à l'autorisation donnée aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et les zones peuplées de civils sous la menace d'attaques en Libye, ainsi qu'à l'interdiction de survol de l'espace aérien libyen.

98. La Conférence pourrait assurer les autorités libyennes du soutien de l'UA et de sa disponibilité à travailler étroitement avec elles pour relever les défis auxquels leur pays est confronté et assurer la réussite de la transition. Le sort du peuple libyen est indissociable de celle du reste de leurs frères et sœurs africains, avec lesquels ils ont des liens historiques. Une Libye stable et démocratique sera un atout formidable pour le continent.

s) Sahara Occidental

99. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été noté dans le processus de paix relatif à l'auto-détermination du Territoire non autonome du Sahara occidental, malgré les efforts continus déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross. Du 19 au 21 juillet 2011, l'Ambassadeur Ross a convié les parties à la 8^{ème} édition des pourparlers informels à Manhasset, New York. A l'issue de cette rencontre, les parties ont convenu de reprendre les pourparlers après la conclusion de la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies. Il convient de rappeler que la série actuelle de pourparlers a été lancée après que les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO ont soumis, il y a de cela quatre ans, au Secrétaire général leurs propositions respectives quant au règlement du différend. Le Conseil de sécurité a ensuite donné mandat pour le lancement de négociations directes, sans conditions préalables, entre les parties en vue de parvenir à «une solution politique juste et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes des Nations unies ».

100. Sur le terrain, la ville de Dakhla située, au sud-ouest du Territoire, a été le théâtre, à la fin du mois de septembre 2011, de scènes de violence communautaire à la suite d'un match de football. Ces incidents ne sont pas sans rappeler les confrontations brutales survenues à Laayoune, il y a un an. Au niveau international, le 14 décembre 2011, le Parlement européen a révoqué l'Accord de pêche Union européenne – Maroc autorisant les navires de pêche des pays de l'Union à pêcher non seulement dans les eaux territoriales marocaines, mais aussi dans eaux atlantiques poissonneuses du Territoire non-autonome du Sahara occidental. L'Accord, jugé illégal, a été annulé. En effet, aux termes du droit international, le Maroc n'a pas le droit d'accorder à des tiers l'accès aux ressources appartenant au peuple du Sahara occidental. Le 20 décembre, le Congrès américain a adopté une loi exigeant le respect des droits humains au Sahara occidental comme condition préalable à l'octroi de l'aide financière et militaire allouée au Maroc.

101. La Conférence pourrait inviter les parties à coopérer de bonne foi avec l'Envoyé personnel en vue du règlement définitif du différend dans le cadre des décisions et résolutions pertinentes de l'UA et des Nations unies. La Conférence pourrait également reconnaître et appuyer les efforts déployés par la Commission, dans le contexte de ses prises de position sur la question du Sahara occidental, y compris les consultations avec l'Envoyé des Nations unies et les entretiens que le Président de la Commission et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité ont eus avec le Président Mohamed Abdelaziz de la RASD, en décembre 2011, à la veille de la tenue du 13^{ème} Congrès du Front Polisario.

ii) Suivi du Rapport Prodi sur le partenariat UA-Nations unies

102. Lors de sa 16^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union a encouragé le Président de la Commission à préparer et à soumettre au CPS un rapport sur la vision stratégique de l'UA de la coopération entre l'Union africaine et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme contribution à l'examen, par le Conseil de sécurité, du prochain rapport du Secrétaire général sur la question, en ayant à l'esprit les décisions pertinentes de l'UA et la nécessité d'une interprétation souple et novatrice du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies [Assembly/AU/Dec.338(XVI)]. Cette requête est à situer dans le prolongement de la déclaration présidentielle S/PRST/2010/21 du 22 octobre 2010 par laquelle le Conseil de sécurité des Nations unies a pris note de l'intention du Secrétaire général de soumettre un rapport définissant la vision stratégique du Secrétariat des Nations unies de la coopération entre les Nations unies et l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité. Lors de leur 5^{ème} réunion consultative conjointe tenue à Addis Abéba le 21 mai 2011, le CPS et le Conseil de sécurité ont affirmé attendre avec intérêt les rapports que le Secrétaire général des Nations unies et le Président de la Commission avaient l'intention de soumettre sur leurs visions stratégiques respectives de la coopération entre l'UA et les Nations unies.

103. Au fil des années, l'UA et les Nations unies ont pris nombre de mesures pour renforcer leur partenariat. La coopération entre la Commission et le Secrétariat a enregistré des progrès louables. Des modalités novatrices, telles que l'Opération hybride au Darfour et le module d'appui des Nations unies à l'AMISOM, ont été conçues et mises en œuvre pour répondre aux exigences des réalités en évolution rapide sur le terrain. Le CPS et le Conseil de sécurité ont également travaillé à approfondir leur partenariat. Il reste que des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour construire une relation plus stratégique entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Une telle approche est d'autant plus pertinente que l'Afrique, en dépit des progrès significatifs accomplis au cours des dernières années, compte toujours le plus grand nombre de conflits dans le monde. En plus des menaces traditionnelles à la paix, à la sécurité et à la stabilité, le continent africain doit désormais faire face à de nouvelles menaces.

104. Tel est le contexte qui a informé le rapport du Président de la Commission, ainsi que la décision subséquente du CPS concernant la nécessité pour l'UA et les Nations unies de développer un partenariat plus étroit, fondée sur une lecture stratégique,

novatrice et prospective du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Plus précisément, le Président a proposé que l'UA et les Nations unies s'accordent sur un ensemble de principes afin de mieux clarifier leur relation et l'ancrer sur une plateforme plus solide. Pour l'UA, ces principes devraient s'articuler autour de ce qui suit: le soutien à l'appropriation africaine et à la définition par le continent de ses priorités; la concertation dans la prise de décision, la division du travail et le partage des responsabilités; et l'exploitation des avantages comparatifs respectifs des deux organisations.

105. En parallèle, des mesures concrètes devraient être prises pour améliorer l'efficacité des réunions annuelles entre le CPS et le Conseil de sécurité, développer une interaction régulière entre leurs présidents respectifs et entreprendre des missions conjointes sur le terrain. Il est tout aussi important de souligner la nécessité pour le Conseil de sécurité d'être plus réactif aux requêtes légitimes de l'Afrique et de trouver une réponse plus systématique à la question du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'UA avec le consentement des Nations unies. Pour leur part, la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies devraient continuer à renforcer leur collaboration et la coordination de leurs efforts.

106. Le 12 janvier 2012, le Conseil de sécurité a tenu une réunion sur le partenariat entre l'UA et les Nations unies, au cours de laquelle il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre les Nations unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Ministre des Affaires étrangères du Kenya, pays assurant la présidence du CPS pour le mois de janvier 2012, M. Moses Wetangula, et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ont pris part à la réunion, qui était dirigée par le Président Jacob Zuma d'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2033 (2012) dans laquelle, entre autres, il a exprimé sa détermination à prendre des mesures efficaces pour renforcer davantage les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'UA, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Le Conseil de sécurité a pris note des visions stratégiques respectives du partenariat entre l'UA et les Nations unies, telles qu'articulées dans le rapport du Secrétaire général et dans celui du Président de la Commission. Il a souligné l'importance d'efforts communs et coordonnés entre le CPS et le Conseil de sécurité, apporté son soutien à une interaction plus étroite entre la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies, et souligné la nécessité de renforcer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations unies.

VI. CONCLUSION

107. Au cours de la période sous examen, des progrès importants ont été accomplis dans la quête de la paix, grâce aux efforts déployés par l'Afrique avec l'appui de ses partenaires au sein de la communauté internationale. Dans le même temps, nombre de défis restent à relever, qu'ils aient trait aux conflits persistants dans certaines parties du continent ou à la consolidation de la paix là où elle a été restaurée.

108. Dans ce contexte, et en plus des mesures prises pour résoudre les conflits existants et consolider les avancées enregistrées, il est nécessaire de renforcer les efforts actuels pour s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, y compris par la mise en œuvre des instruments existants dans les domaines des droits humains, de l'Etat de droit, de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance. À cet égard, il est crucial que les États membres qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient rapidement ces instruments et mettent pleinement en œuvre leurs dispositions. Il est tout aussi crucial que les États membres coopèrent pleinement avec le CPS dans l'accomplissement de son mandat.

**REUNIONS ET SESSIONS D'INFORMATION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE,
JUILLET 2011 A JANVIER 2012**

Meeting/ Briefing	Date	Agenda	Communiqué/ Other Output	Working Documents
283 rd	6 et 12 juillet 2011	Réunion d'information sur la situation à Madagascar	Communiqué de presse: PSC/PR/BR. (CCLXXXIII)	
284 th	11 juillet 2011	Séminaire CPS / COREP sur le renforcement de l'Architecture continentale de paix et de sécurité de l'Union africaine pour l'amélioration de la prévention, de la gestion et du règlement des crises engendrées par les soulèvements populaires en Afrique(en partenariat avec l'Institut des études de sécurité – ISS)		
285 th	13 juillet 2011	1. Communication sur l'avènement de l'indépendance du Soudan du Sud 2. Communication sur la situation en Libye 3. Communication sur la situation en Somalie	Communiqué de presse PSC/PR/BR.1 (CCLXXXV) Communiqué de presse PSC/PR/BR.2 (CCLXXXV) Communiqué de presse PSC/PR/BR.3(CCLXXXV)	
286 th	19 juillet 2011	1. Communication sur les activités de la MINUAD 2. Préparation de la mission du CPS en Côte d'Ivoire	Communiqué de presse PSC/PR/COMM(CCLXXXVI)	Rapport du Président de la Commission sur la Situation au Soudan PSC/PR/2(CCLXXXVI) Note d'information sur la mission du CPS en Côte d'Ivoire
287 th	21 juillet 2011	Communication sur la situation en Guinée	Communiqué de presse PSC/PR/COMM(CCLXXXVII)	

288 th	10 août 2011	1. Examen du Rapport de la mission du CPS en Côte d'Ivoire 2. Préparation de la mission du CPS en Chine: Atelier sur la paix et la sécurité.	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLXXXVIII)	Rapport de la mission du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en Côte d'Ivoire 25-30 juillet 2011 PSC/PR/(CCLXXXVIII)
289 th	16 août 2011	1. Communication sur les derniers développements en Somalie 2. suite préparation de la mission en Chine	Communiqué de presse PSC/PR/BR(CCLXXXIX)	
290 th	22 août 2011	Situation en Libye		
291 st	26 août 2011	Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation en Libye et les efforts de l'Union africaine en vue d'une solution Politique à la crise libyenne (au niveau des chefs d'Etat et deGouvernement)	Communiqué PSC/AHG/COMM.(CCXCI)	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Libye et les efforts de l'Union africaine en vue d'une solution Politique à la crise libyenne- PSC/AHG/3 (CCXI)
292 nd	7 septembre 2011	Suite Préparation de la mission du CPS en Chine		Note d'information sur l'Atelier UA- Chine sur la paix et la sécurité, Pékin 12 - 16 septembre 2011
293 rd	13 septembre 2011	Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie	Communiqué PSC/PR/COMM(CCXCIII)	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie PSC/PR.2(CCXCIII)
294 th	21 septembre 2011 New York	Situation en Libye –Réunion ministérielle	Communiqué PSC/PR/COMM(CCXCIV)	
295 th	27 septembre 2011	1) Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la 2 ^{ème} reunion régionale sur l'Armée de libération du Seigneur (LRA).	Communique de presse PSC/PR/BR(CCXCV)	Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative de coopération régionale conduite par l'UA contre l'armée de

		2) Examen du projet de budget programme du CPS pour l'année 2012		libération du Seigneur
296 th	17 octobre 2011	Examen du Rapport de la Mission de l'UA en Chine	Communiqué de presse PSC/PR/BR(CCXCVI)	Rapport de la mission de la délégation l'Union africaine a l'Atelier Chine-UA sur les questions de paix et de sécurité, 13 au 18 septembre 2011, Pékin République populaire de Chine PSC/PR/2 (CCXCVI)
297 th	20 octobre 2011	1) Communication sur les efforts de l'UA au Soudan et au Soudan du Sud et les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. 2) Communication sur la situation en Libye	Communiqué PSC/PR/COMM/1.(CCXCVII) Communiqué PSC/PR/COMM.2(CCXCVII)	
298 th	17 novembre 2011	1) Communication sur la situation en Somalie 2) Communication sur les visites du Président de la Commission et du Groupe des Sages en République démocratique du Congo	Communiqué de presse PSC/PR/BR.1(CCXCXVIII) Communiqué de presse PSC/PR/BR.2(CCXCXVIII)	
299 th	22 novembre 2011	1) Examen du Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative régionale conduite par l'UA contre l'Armée de libération du Seigneur. 2) Mise à jour sur les derniers développements en Egypte	Communiqué de presse PSC/PR/COMM.(CCXCIX) Communiqué de presse PSC/ PR/BR. (CCXCIX)	Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative régionale conduite par l'UA contre l'Armée de libération du Seigneur. PSC/PR/(CCXCVIX)
300 th	28 novembre 2011	Communication sur le Darfour		
301 st	30 novembre 2011	Examen du rapport du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA au Soudan.	Communiqué PSC/PR/COMM./ (CCCI)	Rapport du Président de la Commission sur les efforts et les activités du Groupe de mise en

				œuvre de haut niveau de l'UA au Soudan- PSC/PR/(CCCI)
302 nd	2 décembre 2011	Les prochaines étapes de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM.	Communiqué PSC/PR/COMM.(CCCII)	Rapport du Président de la Commission sur les prochaines étapes de la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) PSC/PR/(CCCII)
303 rd	8 décembre 2011	1. Examen de la situation à Madagascar 2. Examen du Rapport du Président de la Commission sur l'état du terrorisme en Afrique.	Communiqué PSC/PR/COMM.1 (CCCIII) Communiqué PSC/PR/COMM.2 (CCCIII)	Rapport du Président de la Commission sur le terrorisme en Afrique et les efforts de l'UA pour lutter contre ce fléau PSC/PR(CCCIII)
304 th	15 décembre 2011	Préparation de la Retraite/consultation du CPS sur l'Architecture africaine de gouvernance		
305 th	22 décembre 2011	Mise en œuvre des prochaines étapes du mandat de l'AMISOM	Press Statement PSC/PR/BR.(CCCV)	
306 th	5 janvier 2012	Mise en œuvre des prochaines étapes du mandat de l'AMISOM	Communiqué PSC/PR/COMM.(CCCVI)	
307 th	9 janvier 2012	Examen du rapport du Président de la Commission sur le partenariat stratégique entre l'Union africaine et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.	Communiqué PSC/PR/COMM.(CCCVII)	Rapport du Président de la Commission sur le partenariat stratégique entre l'Union africaine et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. PSC/PR/2.(CCCVII)